

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/c.2

A31	A51	C39	C43	C43	C46	D1c ou d
1100	1100	900 MET	900	900	900	900
*2 (6)	*2 min.(5)	2 (4)	4 min.	2	*4 min. (6)	
F47	F79	F79	F81	F81	F81	Add.
600 x 900	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	1100 x 300
2	2	2	1	1	2	*2 min.(5)
"FILES"	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 2 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 2 A.M.07.05.99	Responsable	ZONE TAMPON
					Signalisation	100 m Min.
1100 x 900	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	2100 x 2500	RS	
*2 min.(5)	2 min (SPW) (5)	2 (SPW) (6)	(SPW) (7)	(SPW) (7)	H, lettres 15 cm.	1
						1
						SPW (10)

Remarques :

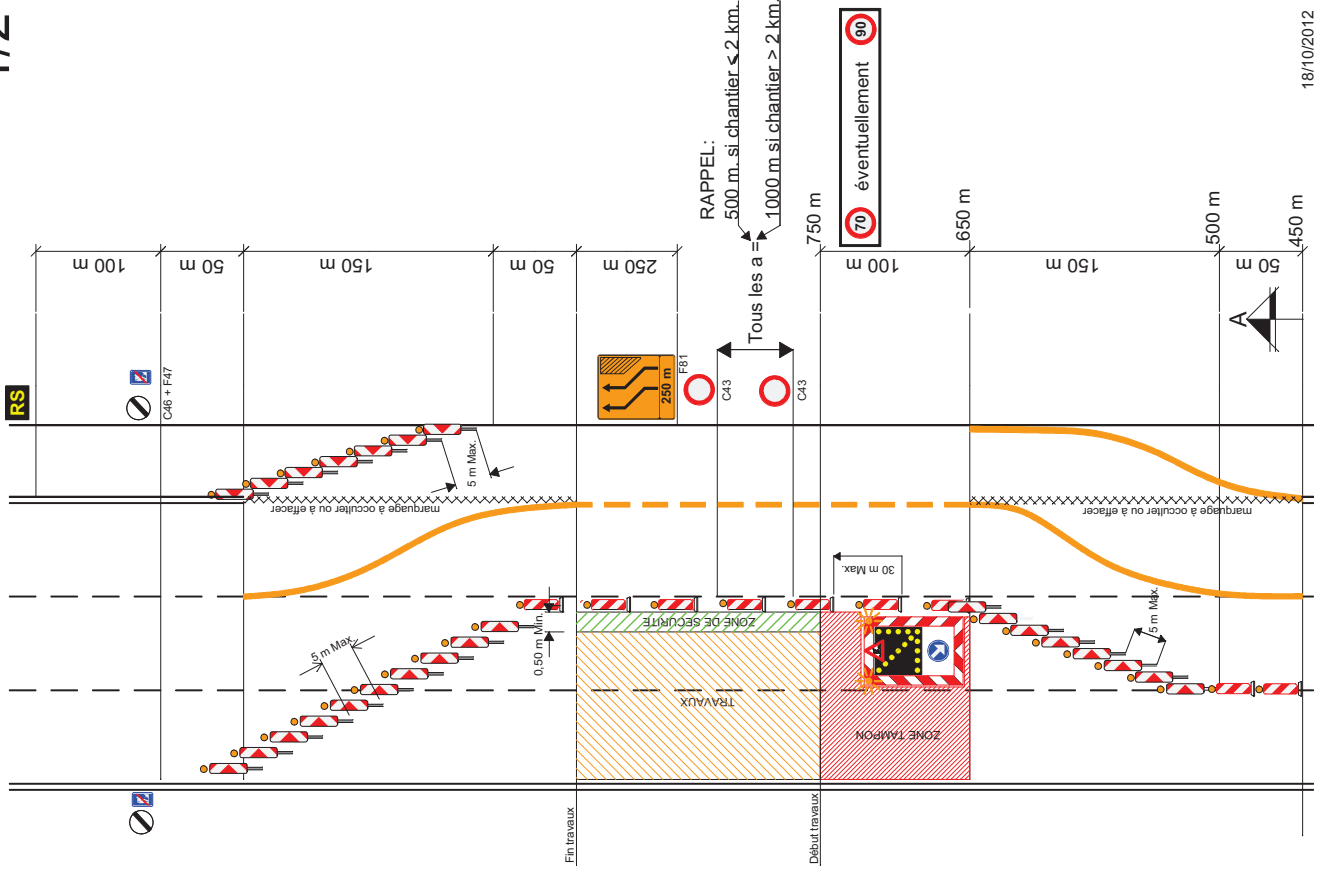
1. Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
 2. Les signaux sont répétés à gauche.
 3. Les signaux F79 et F81 sont de dimensions 2100 x 2500. Si l'espace disponible ne permet pas le placement des signaux 2100 x 2500, il sera fait usage de signaux "type réduit" 1100 x 1300.
 4. Un C39 est placé à 500 m et ce signal est répété à gauche. (signalisation supplémentaire à l' A.M. du 07.05.99)
 5. Le signal A51 et le panneau additionnel "FILE POSSIBLE" et le panneau "FILES" seront incorporés dans un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
 6. Les signaux A31 et D1 placés au début du guidage seront remplacés par un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99
 7. Dans la zone de guidage, le balisage sera réalisé au moyen de balises de Type Ia.2 et Ib.2.
 8. Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h sera placé à 150 m.
 9. Des marques longitudinales indiqueront les bandes de circulation même si la durée du chantier est inférieure à 7 jours calendrier. - SPW
 10. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.
- * signal placé dans dispositif type I-Annexe 3.
 SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.
 (SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW
 - Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/c.2

1/2

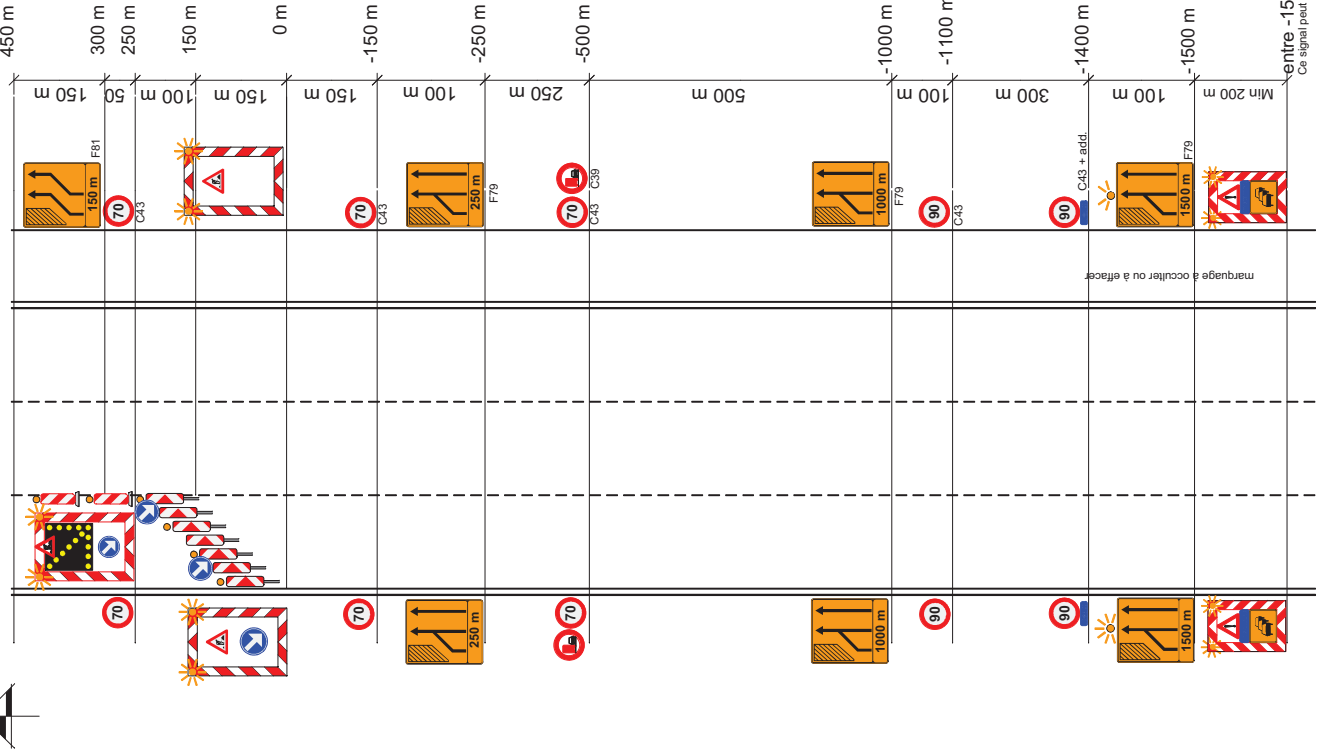


CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.1/c.2

2/2



entre -1500 et -3000 m
Ce signal peut être répété avant.